



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

n°44-2018

TRAVAUX PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2018/2019

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **JEUDI 20 DECEMBRE 2018 à 14h30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 décembre 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT

Conseiller départemental, Président du SMPH

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale
1^{ère} vice-présidente du SMPH

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
2^{ème} vice-président du SMPH

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental
4^{ème} vice-président du SMPH

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Suppléante

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN
(pouvoir à Mme Florence MAZIER)

Conseiller régional

M. Gilles QUINQUENEL
(pouvoir à M. Loïc RENIMEL)

Président de Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô
3^{ème} vice-président du SMPH

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et les dispositions de l'article L.1612-1

Vu le rapport du Président ;

Après échanges et discussions à partir les informations et éléments chiffrés figurant au rapport du Président ;

VU la délibération n°21-2018 du 23 avril 2018 approuvant le plan pluriannuel d'investissement pour une durée de 4 ans (2018/2021), qui prévoyait pour les années 2018 et 2019 les travaux suivants :

ANNEE	TRAVAUX	PREVUS AU PPI
2018	Carrière de travail	200 000.00 €
	Bâtiment pour courtier	100 000.00 €
	Réfection sol manège de la Goumette	30 000.00 €
	Pavillon Toulalan	40 000.00 €
	Travaux complémentaires 2017	30 000.00 €
		400 000.00 €
2019	Boxes dans enceinte	250 000.00 €
	Bâtiment stockage pour matériel	150 000.00 €
		400 000.00 €
TOTAL 2018/2020		800 000.00 €

VU la décision du Fonds EPERON de soutenir le programme de travaux à hauteur de 21 % des dépenses engagées (720 231 € HT), plafonnée à 150 000 € ;

Vu le rapport d'analyse des offres suite à la consultation lancée en novembre 2018 s'élevant à un montant total de travaux de 480 000 € HT, auquel il convient d'ajouter 179 226 € HT pour les 84 boxes et 180 000 € HT pour le bâtiment des courtiers, ce qui donne un total de 839 226 € HT ;

Vu le montant des autres investissements envisagés dans le PPI pour les années 2018 et 2019 :

30 000 € HT pour le complément des travaux 2017
40 000 € HT pour les travaux Toulalan
150 000 € HT pour un bâtiment technique
220 000 € HT

Considérant que les travaux TOULALAN ne présentent pas un caractère prioritaire et peuvent être revus dans le cadre de ce qui avait été prévu dans le PPI pour 2020 à savoir 400 000 € pour les travaux sur l'écurie n°6. Ce logement fait, de toute façon, partie de l'étude menée par le cabinet Pro-tourisme et que le bâtiment technique et les travaux complémentaires peuvent être maintenus pour respectivement 80 000 € et 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

Décide de la réalisation des travaux suivants pour les années 2018 et 2019 :

TRAVAUX	COUT
Carrière de travail Manège de la Gourmette : réfection du sol Boxes dans enceinte Bâtiments pour courtiers	839 226.00 €
Travaux complémentaires 2017 Bâtiment stockage pour matériel	110 000.00 €
TOTAL	949 226.00 €

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

